



## Règlements du parc

- Ne sortez pas vos cannes à pêche lorsque vous vous trouvez dans les limites du parc, la pêche est interdite à Nááts'ihch'oh.
- Il est interdit d'amener du bois de chauffage au parc, car celui-ci pourrait contenir des maladies des arbres et des insectes indésirables. La collecte du bois n'est pas permise aux lacs.
- Ne touchez pas aux structures et artefacts culturels ou historiques, aux roches, aux plantes et aux autres objets naturels et laissez-les où ils se trouvent; la récolte de baies et d'autres produits comestibles sauvages est interdite.
- Aucun camping n'est autorisé à proximité des sources thermales dans le parc.
- Le Mont Nááts'ihch'oh (Mount Wilson) est une zone réglementée de zone 1 et est fermé aux visiteurs. La randonnée n'y est pas permise.
- Les chiens doivent être maintenus en laisse et sous contrôle en tout temps. Les propriétaires doivent ramasser les excréments de leur chien.
- Tous les visiteurs doivent s'inscrire auprès des employés de Parcs Canada avant d'entreprendre leur excursion.
- Assurez-vous que la compagnie de vols nolisés dont vous avez retenu les services possède un permis d'exploitation dans le parc.
- Les règlements relatifs à l'accès au parc et aux activités de récolte dans les limites de celui-ci ne s'appliquent pas aux Métis et aux membres de la Première Nation Déné de la région.

## Choisir un emplacement de camping

Il n'y pas d'emplacements de campings désignés à Nááts'ihch'oh; à vous choisir où dresser votre tente. Lors du choix d'un site, veuillez respecter les principes du camping écologique suivants :

- Déplacez-vous et campez sur les surfaces durables, y compris la roche, le gravier et les graminées sèches.
- Restreignez la taille de votre campement. Concentrez vos activités où il n'y a pas de végétation.
- Laissez votre emplacement de camping dans l'état immaculé où vous l'avez trouvé. Si vous avez déplacé des roches pour sécuriser votre tente, s'il vous plaît les disperser avant de partir.
- Afin de vous protéger contre les ours, gardez les articles pouvant les attirer (tout article dégageant une odeur) à 100 mètres de l'endroit où vous dormez.

## Minimiser l'incidence des feux de camp

Dans les sites près des rivières, utilisez un panier à braise pour faire un feu de camp. N'allumez pas de feu à même le sol. Ne faites brûler que les branches tombées au sol et pouvant être rompues à mains nues. Faites brûler le bois et le charbon jusqu'à ce qu'ils soient réduits en cendre, éteignez complètement le feu de camp, puis répandez les cendres froides. En bordure des grandes rivières, éliminez les cendres froides dans la rivière.

## Sécurité et urgences

**Communiquez avec l'agent de service de Nahanni au 867-695-3732 (ligne fixe) ou 867-695-6572 (cellulaire) en cas d'urgence.** Tous les groupes de visiteurs doivent être en mesure de gérer une urgence de manière indépendante. Les secours pourraient mettre des jours pour arriver.

## Ours

Eh oui, vous vous trouvez au pays de l'ours noir et du grizzli. Ils affectionnent particulièrement les vallées de rivière et les sources thermales. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page **Vous êtes au pays des ours** du site Web de Nááts'ihch'oh.

## Respect de la faune

Observez les espèces sauvages à distance. Ne suivez pas les animaux et ne vous en approchez pas. Ne les nourrissez jamais. Nourrir les animaux sauvages nuit à leur santé, change leurs comportements naturels et les expose aux prédateurs et à d'autres dangers. Protégez la vie sauvage et vos provisions en entreposant les rations et les déchets dans des contenants à l'épreuve des animaux.

## Élimination des déchets

Rapportez tous les déchets, restes de nourriture et détrit. Éliminez les excréments humains solides dans des trous de 15 à 20 centimètres de profondeur creusés à au moins 60 mètres des cours d'eau, campements et sentiers. Rapporter le papier hygiénique et les produits d'hygiène personnelle utilisés. N'utilisez qu'une petite quantité de savon biodégradable. Répandez l'eau de vaisselle filtrée dans la rivière ou dispersez-la à 100 m du camp, des sentiers et des lacs.

Les règles et règlements complets sont affichés sur le site Web de la réserve de parc national Nááts'ihch'oh, à la section **Avis du directeur**. Tous les visiteurs sont tenus de prendre connaissance de la réglementation du parc.